

RESSOURCES HUMAINES

ETRE TUTEUR D'UN JEUNE EN EMPLOI D'AVENIR

ORGANISME "ARFOG LAFAYETTE"

DURÉE 2 jours non consécutifs

CONTEXTE

Dans le cadre de la politique d'insertion des jeunes peu ou pas qualifiés dans l'emploi, la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 a mis en place les emplois d'avenir qui concernent des jeunes de 16 à 25 ans, (30 ans s'ils sont handicapés).

Tutorat, accompagnement, remises à niveau et formations qualifiantes constituent les axes clés du dispositif de formation que l'ANFH doit déployer, conformément à la Circulaire n°DGOS/RH3/DGCS/AB/20 du 3 avril 2013 et à l'accord cadre Etat – FHF – ANFH du 8 avril 2013.

PUBLIC

Toute personne en position de tutorat d'un emploi d'avenir, quelle que soit sa filière (administrative, technique ou soignante), ayant déjà accueilli un emploi d'avenir dans son service, ou se préparant à en encadrer.

OBJECTIFS

- Permettre au tuteur opérationnel d'un emploi d'avenir de s'approprier son rôle et ses missions
- Se situer dans le dispositif Emplois d'avenir et identifier les différents acteurs
- Connaitre la spécificité du public : jeunes peu ou pas qualifiés, avec ou sans expérience professionnelle, n'ayant pas forcément choisi leur secteur d'activité (aspects sociologiques, psychosociaux, management intergénérationnel...)
- Savoir adopter une posture pertinente (distance, accompagnement, remise en confiance...)
- Savoir accueillir, favoriser l'intégration de l'emploi d'avenir dans une équipe
- Savoir délimiter le rôle de l'emploi d'avenir dans une équipe
- Être en capacité de comparer, analyser et ajuster sa pratique de tuteur

PROGRAMME

Un questionnaire sera adressé aux stagiaires avant la formation

Les enjeux du tutorat d'un jeune emploi d'avenir :

- Maîtrise du cadre réglementaire légal, découverte des spécificités du public
- Appropriation des missions, des fonctions et du rôle du tuteur d'un jeune en emploi d'avenir

Être tuteur dans un établissement sanitaire, social et médico-social :

- Les conditions d'un tutorat réussi
- Etudes de cas et mises en situation
 - + organisation de la fonction et communication avec les différents acteurs
 - + accueil et intégration du jeune en emploi d'avenir
 - + accompagnement du jeune en emploi d'avenir dans sa professionnalisation
 - + gestion des situations à risque et limites de la fonction tutorale
- Capitalisation, mutualisation et échange de pratiques
- Mise en réseau des productions et outils travaillés